

Conseil de Communauté du 19 octobre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
5 octobre 2012

Conseillers en exercice
82

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MELSCOET

Le Conseil de Brest métropole océane s'est réuni le vendredi 19 octobre 2012 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. A. MASSON, M. J-P. CAROFF, M. F. HURET, M. J-L. POLARD, M. B. RIOUAL, Mme B. ABIVEN, Mme F. BACHELIER-PLASSART, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M. D. CAP, Mme A-M. CIBAUD, Mme P. DUBOIS, M. T. FAYRET, Mme Y. GOURVENNEC, M. J-C. HOURMANT, M. M. JOANNY, M. A. JOUIS, M. M. LABBEY, M. P. OGOR, M. M. PAUL, Mme T. QUIGUER, M. R. SARRABEZOLLES, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme G. BERGOT, M. M. BERTHELOT, M. R. BOISRAMÉ, Mme N. CHALINE, Mme M-T. CREACHCADEC, Mme M-P. CREFF, M. P. DONNART, M. D. FERELLOC, M. A. GOURVIL, Mme N. GRIMAL, M. F. GROSJEAN, M. Y. GUEVEL, Mme P. HENAFF, Mme G. HENRY, Mme B. HU, M. P. KARLESKIND, Mme L. KERLIDOU-LANDRY, M. Y-F. KERNEIS, Mme A-M. KERVERN, M. J-C. LARDIC, M. R. LE FLOCH, Mme I. LE GLAS, Mme J. LE GOIC, M. J-M. LE LORCH, Mme F. LE NEDELLEC, M. J-C. LE POULEUF, M. Y. MASSON, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, Mme S. MEVEL, Mme C. MIGOT, Mme M-A. MOAL, M. Y. NEDELEC, M. F. PELLICANO, M. M. PHELEP, M. L. PRUNIER, M. J. QUER, M. J. QUILLIEN, M. F. RESPRIGET, M. S. ROUDAUT, M. R. SALAMI, Mme C. SIMON-GUILLOU, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. M. BRIAND, Mme J. HERE, M. J-C. KERJEAN, Vice-Présidents.

Mme C. BELLEC, Mme D. BOSSARD, Mme C. BOTHUAN, M. M. COATANEA, M. F. DERRIEN, Mme R. FAGOT-OUKKACHE, Mme C. GUITTET, Mme C. HUGUEN, Mme M. LE BOT, M. A. QUEFFELEC, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. M. SAWICKI, Conseillers.

C 2012-10-156 STRATEGIE ET PROSPECTIVE

Approbation du Plan Climat - Energie Territorial de Brest métropole océane

Le rapporteur, M. Alain MASSON
donne lecture du rapport suivant

STRATEGIE ET PROSPECTIVE – Approbation du Plan Climat - Energie Territorial de Brest métropole océane

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 11 décembre 2009, Brest métropole océane s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial de nouvelle génération. Ce projet territorial de développement durable a pour objectif premier la lutte contre le changement climatique et constitue la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et d'adaptation de l'agglomération aux impacts déjà constatés du changement climatique.

En application du décret n°2011-829 du 10 juillet 2011, portant sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre et les plans climat-énergie territoriaux, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ont obligation d'élaborer, avant le 31 décembre 2012, un Plan Climat – Energie Territorial (PCET), afin de définir :

- Des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique ainsi que s'y adapter.
- Un programme d'actions visant à augmenter la production d'énergies renouvelables, à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES.
- Les conditions d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre.

Compte tenu de la coopération entre les deux institutions et de leur haut degré d'intégration, la Ville de Brest et Brest métropole océane, ont convenu de réaliser un document unique, dont le programme d'actions identifie systématiquement l'institution qui assure la maîtrise d'ouvrage.

En effet, le décret précise que le PCET rassemble les actions permettant à la collectivité de diminuer les émissions de GES, qu'elle puisse agir sur ces émissions directement ou indirectement. Le PCET couvre donc le volet interne des actions liées au patrimoine et au fonctionnement des activités et services, mais aussi le volet externe des actions relevant de l'aménagement du territoire et de la planification en matière d'urbanisme, comme sur les actions de sensibilisation des acteurs locaux concernés par le plan climat (ménages, administrations, entreprises, associations ...).

En construisant le Plan Climat Energie du territoire, Brest métropole océane et la Ville de Brest souhaitent tracer la voie d'un développement économique et social peu émetteur de gaz à effet de

serre. Le PCET constitue le cadre stratégique d'organisation des actions de lutte contre le changement climatique.

A ce titre il s'articule avec les différents documents et schémas stratégiques qui régissent le territoire : Schéma de Cohérence Territoriale, projet métropolitain, et Plan Local d'Urbanisme / Programme Local de l'Habitat / Plan de Déplacements Urbains. Pour assurer la meilleure articulation des démarches, Brest métropole océane a choisi d'élaborer le plan climat-énergie territorial dans le même cadre de gouvernance que le PLU intégrant PDU et PLH en cours de révision, produisant ainsi un « PLU facteur 4 », c'est-à-dire un PLU à la convergence de 4 démarches de planification et de programmation et un PLU qui tient compte de l'objectif de diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050.

Ainsi, Brest métropole océane s'est fixée comme objectif quantifié les « 3 X 20 » : réduire de 20% les émissions de GES par rapport à 1990, économiser 20% de la consommation totale d'énergie, et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique. Ces « 3 X 20 » en 2020 représentent le premier point de passage vers le « facteur 4 », la division par 4 des émissions de GES d'ici 2050.

Dans un contexte international marqué par les difficultés des gouvernements à définir des règles communes pour lutter contre le changement climatique, Brest métropole océane et la Ville de Brest entendent prendre part au mouvement de mobilisation de la plupart des grandes agglomérations européennes.

Le diagnostic du territoire : le profil Climat

L'élaboration du Plan Climat a nécessité la réalisation d'un diagnostic qui présente le bilan des émissions de gaz à effet de serre, de la production et de la consommation d'énergie du territoire ainsi qu'une étude de ses vulnérabilités.

Pour ce faire, c'est l'outil Ener'GES Territoires qui a été utilisé, base de données régionale commune d'évaluation des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre élaborée par l'État, l'ADEME et le Conseil Régional. Ener'GES utilise deux méthodes existantes : l'approche cadastrale, qui considère les émissions générées sur le territoire, et le Bilan Carbone[®] qui permet une appréciation plus large de l'empreinte carbone du territoire.

Le territoire de Brest métropole océane a émis en 2005 945 888 teqCO₂, soit 4.5 teqCO₂ par habitant. L'importante densité de population du territoire, avec 964 hab./km², explique que le ratio tepCO₂/hab. soit plus faible que la moyenne des territoires urbains (6,54teqCO₂/hab.) et très inférieur à celui de la Bretagne (9 teqCO₂/hab.).

Le résidentiel constitue la principale contribution aux émissions (31%). Suivent le transport de voyageurs (26%) et le tertiaire (17%). Cette répartition est relativement similaire à celle d'un territoire urbain classique.

Une analyse sommaire des vulnérabilités territoriales face aux changements climatiques a également été réalisée afin d'anticiper les actions d'adaptation aux changements climatiques. A la lecture des connaissances actuelles, l'agglomération brestoise est privilégiée face au changement climatique. Du fait de sa position géographique, géologique et météorologique, Brest métropole océane est peu exposée aux risques liés à un changement climatique de 2°C.

La phase de concertation

Brest métropole océane et la Ville de Brest ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans l'élaboration de son Plan Climat, dans une concertation conduite sur trois niveaux.

Le travail de propositions et de convergence : Six groupes thématiques ont été dans le processus de révision du PLU Facteur 4, regroupant les personnes publiques associées. Un de ces groupes, consacré aux enjeux énergie climat, a défini des orientations à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Le travail d'alimentation technique : Les acteurs socioéconomiques du territoire ainsi que les services techniques de la collectivité ont participé à des ateliers sur les questions de production et maîtrise de l'énergie, de mobilisation des acteurs et d'exemplarité de la collectivité. Le Conseil de Développement de l'agglomération du Pays de Brest a également pu élaborer sa contribution au Plan climat.

La concertation citoyenne : Deux conférences d'information ont été organisées, à destination des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) et Assemblées de Quartier (AQ), et à destination du grand public. Il s'agissait de conférences introductives permettant de présenter les enjeux climatiques et la démarche adoptée par la collectivité pour y faire face. Suite à ces conférences a été organisé un Forum ouvert auquel ont participé des citoyens et des membres des CCQ. Un forum internet a également été créé pour recueillir des contributions.

A l'issue de cette concertation et sur la base de l'ensemble des propositions formulées, 67 propositions d'action ont émergé. Elles ont été ensuite retravaillées pour donner naissance au programme d'actions.

Le programme d'actions

Le programme d'actions traduit en mesures concrètes la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Six axes d'engagement ont été retenus qui prennent appui sur les enseignements du diagnostic établi et regroupent 39 actions. Elaborées dans le cadre du PLU facteur 4, la plupart de ces actions ont vocation à être déclinées de manière opérationnelle dans les différentes composantes du PLU : Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains en particulier.

- Axe 1 : Construire la politique énergétique de l'agglomération,

Développer massivement les énergies renouvelables	
	<i>Analyser le potentiel des différentes ressources énergétiques renouvelables et construire un schéma de développement EnR</i>
	<i>Soutenir la structuration de la filière bois-énergie sur le territoire du Pays de Brest</i>
	<i>Développer et densifier les réseaux de chaleur</i>
	<i>Promouvoir le remplacement des chaudières fiouls et électriques par des systèmes plus efficaces</i>

- Axe 2 : Penser l'agglomération de demain, en intégrant les critères énergie et climat,

Une agglomération compacte, mixte et multipolaire	
	<i>Renforcer les dispositions du SCoT en faveur de la lutte contre le changement climatique</i>
	<i>Configurer des quartiers durables qui marient intensité et proximité</i>
	<i>Développer et renouveler la ville autour des réseaux viaires structurants, de transports et d'énergie</i>
Une agglomération adaptée au changement climatique	

<i>Approfondir les connaissances sur la vulnérabilité du territoire</i>
<i>Préparer l'agglomération au changement climatique</i>
<i>Valoriser et conforter « l'Armature Verte » du territoire de l'agglomération</i>

- Axe 3 : Promouvoir une mobilité diversifiée

Agir à l'échelle du Pays de Brest
<i>Poursuivre la mise en cohérence des déplacements multimodaux à l'échelle du territoire du Pays de Brest à l'aune des enjeux climat-énergie</i>
Développer toutes les mobilités
<i>Développer les dispositifs de covoiturage et d'autopartage</i>
<i>Déployer une stratégie de développement du vélo</i>
<i>Promouvoir des mobilités diversifiées</i>
La modification du partage modal de la voirie
<i>Poursuivre la reconfiguration des espaces de voirie et du stationnement en centre urbain au profit de l'ensemble des modes de déplacements</i>

- Axe 4 : Structurer un parc de logements moins énergivore

Un programme hiérarchisé, en adéquation avec les axes du renouvellement urbain
<i>Prioriser et programmer la rénovation du bâti résidentiel</i>
<i>Renforcer l'accompagnement des copropriétés</i>
<i>Structurer l'ingénierie de rénovation énergétique et étudier la faisabilité d'un dispositif de tiers financeur</i>
Des actions d'accompagnement
<i>Renforcer l'ingénierie existante pour lutter contre la précarité énergétique</i>
<i>Améliorer la performance énergétique du bâti économique dans sa globalité</i>
<i>Créer un cluster dédié à la rénovation énergétique de l'habitat et du bâti tertiaire</i>
<i>Elaborer un cahier de recommandations « énergie/climat »</i>

- Axe 5 : Mobiliser les acteurs du territoire

Un engagement citoyen facilité
<i>Réaliser une enquête de perception des enjeux climat-énergie par les citoyens</i>
<i>Engager un plan de communication et de sensibilisation des acteurs</i>
Des citoyens relais de la démarche
<i>Renforcer l'engagement d'un groupe de citoyens exemplaires</i>
La sensibilisation des scolaires, citoyens de demain
<i>Engager un plan de sensibilisation spécifique aux écoles</i>
La mobilisation des acteurs économiques

<i>Sensibiliser et mettre en réseau les acteurs économiques</i>
<i>Contribuer à la formation des professionnels du bâtiment</i>
<i>Concevoir avec les commerçants un « plan lumières extérieur »</i>
<i>Affirmer la pertinence d'une démarche d'écologie industrielle</i>

- Axe 6 : Assurer l'exemplarité des collectivités

La diffusion des enjeux « climat-énergie »
<i>Contribuer à porter les enjeux climat-énergie à l'échelle du pôle métropolitain du Pays de Brest</i>
Le financement du plan climat-énergie
<i>Créer une structure dédiée à l'efficacité énergétique du patrimoine public</i>
<i>Afficher les recettes des certificats d'économies d'énergies [(CEE)] dans le cadre des actions de MDE [(Maîtrise de la Demande en Energie)]</i>
<i>Consolider les efforts financiers affectés au PCET</i>
La gestion du patrimoine bâti public
<i>Définir une stratégie globale de diagnostic et de rénovation du patrimoine bâti public</i>
<i>Poursuivre le remplacement des chaudières fioul utilisées dans le bâti public par des solutions plus performantes</i>
La gestion des flux du territoire
<i>Structurer un Plan Lumière éclairage public à l'échelle de l'agglomération</i>
<i>Intégrer les enjeux énergétiques dans l'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement</i>
<i>Améliorer la performance énergétique de l'unité de valorisation énergétique des déchets</i>

L'évaluation du PCET

Le Plan Climat Energie Territorial constitue un projet de développement peu émetteur de gaz à effet de serre pour notre territoire, sur la période 2012-2017. Il donnera lieu à évaluation et à amélioration continue :

- Le Profil Climat sera actualisé en 2015.
- Les critères d'évaluation qui se rattachent à chacune des 39 actions du Plan Climat seront suivis par les maîtres d'œuvre. Ils donneront lieu à publication à mi-parcours, en 2015, puis au terme du PCET 2012-2017.
- Brest métropole océane et la Ville de Brest publieront annuellement un bilan Energie et GES relatifs à leur patrimoine et services directs.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté, après avis des commissions compétentes /

- de prendre acte de l'avis favorable du Conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Brest,
- d'approuver le Plan Climat Energie Territorial,
- d'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la Commission Politiques Urbaines : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la Commission Action Economique : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la Commission Administration Générale : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la Commission Services à la Population : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de Communauté :

ADOPTE A L'UNANIMITE